Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **13 (1895)**

Heft 34

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

№ 34 XIII. Jahrgang. Bern, Montag, 11. Februar. 1895 Berne, Lundi, 11 Février. XIIIme année. № 34

Abonnemente: (inkl. Porto) Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2tes Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 22, 2tes Semester Fr. 12. In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern. Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements. (Port compris) Suisse: un an fr. 6, 2e semestre fr 3. Etranger: un an fr. 22, 2e semestre fr. 12. On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'Etranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne. Prix du numéro 25 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmässig *Mittwoch* und *Samstag* abends. Nach Bedürfnis erscheint das Blatt auch an andern Tagen.

Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abteilung Handel.

Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.

La feuille est expédiée régulièrement les *mercredi* et *samedi* soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.

Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.

Inhalt — Sommaire.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque de Genève à Genève. — Bundesbank. — Kaufmännische Lehrlingsprüfungen. — Konsulat in Pernambuco. — Warnung. — Banque de la Confédération. — Consulat à Pernambuco. — Mise en garde. — Banques étrangères. — Télégramme.

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau de Delémont.

1895. 5 février. Le chef de la maison **Emile Terrier,** à Delémont, est Emile Terrier, de Montignez, demeurant à Delémont. Genre de commerce: Epicerie et mercerie.

Bureau Interlaken.

5. Februar. Inhaber der Firma **Ulrich Ruef** in Oberried, ist Ulr. Ruef, Negt. allda. Natur des Geschäftes: Tuch-, Spezereiwaren- und Weinhandel.

5. Februar. Inhaberin der Firma **Frau Schmocker-Fahrni** in Unterseen ist Elisabeth Schmocker-Fahrni in Unterseen. Natur des Geschäftes: Handel mit Lumpen, Knochen, altem Eisen und Wein.

Bureau de Porrentruy.

2 février. La raison **Chs Etienne,** à Porrentruy, inscrite au registre du commerce le 31 mars 1883 (F. o. s. du c. du 11 mai 1883, nº 68, page 542), est radiée ensuite du décès de son chef, survenu le 1er septembre 1892.

La maison est continuée dès cette date, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison sociale **Vve Chs Etienne, Hôtel du Cheval blanc,** à Porrentruy, par Laure, née Gresly, veuve de Charles-Etienne, originaire de Courtemaîche, domiciliée à Porrentruy. Genre de commerce: Hôtel.

2 février. La société en nom collectif **N. Schmider,** à Porrentruy, inscrite au registre du commerce le 16 février 1883 (F. o. s. du c. du 26 février 1883, nº 26, page 192), est dissoute ensuite du décès de l'associé Népomucène Schmider, survenu le 20 septembre 1894. Cette raison est radiée, ainsi que la procuration donnée à Pierre Coquerille. L'actif et le passif sont repris par la maison «E. Schmider», à Porrentury.

2 février. Le chef de la maison **E. Schmider,** à Porrentruy, est Edmond Schmider, négociant, de et à Porrentruy. La maison reprend l'actif et le passif de la société «N. Schmider», qui est radiée. Genre de commerce: Brasserie, fabrique de vinaigre et moutarde. La maison donne procuration à Pierre Coquerille de Pleujoux, domicilié à Porrentruy.

4 février. La raison **Prre Christe,** à St-Ursanne, inscrite au registre du commerce le 19 mars 1891 (F. o. s. du c. du 24 mars 1891, nº 66, page 273), est radiée ensuite du décès de son chef, survenu le 27 octobre 1891.

5 février. Le chef de la maison **C. Blessemaille,** à Courtedoux, est Constant Blessemaille, originaire de Glère (France), domicilié à Courtedoux. Genre de commerce: Epicerie et commerce de vins en gros.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1895. 5. Februar. Die Firma **Ed. Zumbrunn** in Basel (S. H. A. B. Nr. 181 vom 16. Dezember 1890, pag. 872) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

5. Februar. Inhaber der Firma **Chr. Pfleiderer** in Basel ist Christian Pfleiderer von Waiblingen (Württemberg) wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Samenhandlung und Handelsgärtnerei. Geschäftslokal: Kleinhüningerstrasse 35.

6. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Basler Bauverein** in Basel hat in der Generalversammlung vom 22. Januar 1895 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Abänderung der im Schweizerischen Handelsamtsblatte Nr. 24 vom 21. Februar 1883, pag. 175 und Nr. 119 vom 28. Dezember 1887, pag. 986) publizierten Thatsachen getroffen: Das Gesellschaftskapital ist auf den Betrag von Einhundertzweitausend einhundert sechzig Franken (Fr. 102,160) vermindert worden, gebildet aus 236 Aktien von Fr. 400 und 97 von Fr. 80. Die Aktien lauten auf den Namen. Die übrigen im Schweizerischen Handelsamtsblatte publizierten Thatsachen sind unverändert geblieben.

6. Februar. Inhaber der Firma **Ed. Hill** in Basel ist Eduard Hill von Grombach (Baden), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Rohtabakhandlung. Geschäftslokal: Müllerweg 64.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1895. 5. Februar. Unter dem Namen **Kantonale gemeinnützige Gesellschaft von Baselland** gründet sich mit Sitz in Liestal ein Verein, welcher sich die Aufgabe stellt, allgemein volkswirtschaftliche Fragen zu besprechen und gemeinnützige Werke anzuregen und zu fördern. Die Statuten sind unterm 27. Januar 1895 festgestellt worden. Dem Verein können Personen beider Geschlechter als Einzelmitglieder mit einem jährlichen Beitrag von Fr. 3, Vereine und Gesellschaften als Kollektivmitglieder mit einem Beitrag von wenigstens Fr. 10 beitreten. Der Beitritt geschieht durch schriftliche oder mündliche Erklärung. Der Austritt muss schriftlich bis zum Schluss des Jahres erklärt werden, andernfalls der nächste Jahresbeitrag noch zu bezahlen ist. Für die Verbindlichkeiten des Vereins haftet nur das Vereinsvermögen. Organe des Vereins sind: die Vereinsversammlung und ein Vorstand von fünf Mitgliedern. Die rechtsverbindliche Unterschrift namens des Vereins führen der Präsident, der Kassier und der Aktuar, je zwei kollektiv. Präsident ist Dr. Ludwig Freivogel, Schulinspektor, von Gelterkinden, in Liestal; Kassier Wilhelm Weber, Lehrer von und in Liestal; Aktuar Jakob Gessler, Pfarrer, von Basel in Bennwil.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1895. 4. Februar. Die Firma **J. J. Koradi, Tailleur,** in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 201 vom 8. September 1894, pag. 825) ist infolge Konkurses von Amteswegen gestrichen worden.

4. Februar. In der Versammlung der Aktionäre des **Consumvereins Wildhaus,** mit Sitz daselbst (S. H. A. B. Nr. 211 vom 28. Oktober 1891, pag 856) vom 30. Dezember 1894 wurde Bernhard Forrer im Tanzhaus zu Wildhaus zum Präsidenten und Niklaus Reich im Riet zu Wildhaus zum Vizepräsidenten des Verwaltungsrates gewählt, von welchen ein jeder berechtigt ist, kollektiv mit dem Aktuar die rechtsverbindliche Unterschrift zu führen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Aubonne.

1895. 5 février. Sous la dénomination de **Bourse Allemande d'Aubonne,** il existe, à Aubonne, une société dans le sens de l'art. 716 du Code fédéral des obligations, fondée déjà en 1723 et dont le but est de secourir les familles et les individus originaires de la Suisse allemande reconnus dans un état d'indigence et domicilié dans une des communes du district d'Aubonne depuis au moins deux ans. Les statuts ont été revisés le 22 janvier 1894. La société a son siège à Aubonne; sa duré est illimitée. Les organes de la société sont: *a.* le conseil général; *b.* le comité; *c.* la commission d'examen des comptes. Le conseil général est composé de quinze membres dont six inamovibles, savoir, le prefet du district, le président du tribunal du district, le juge de paix du cercle d'Aubonne, le syndic de la commune d'Aubonne et les deux pasteurs de la paroisse d'Aubonne et neuf membres amovibles, repartis en trois séries. Tous les trois ans une série est sortante et n'est pas immédiatement rééligible. Les membres inamovibles, réunis en comité d'élection, nomment les membres amovibles. Le conseil général s'assemble sur convocation du comité une fois par année, en janvier ou février sous la présidence du président du comité. Il est en outre convoqué sur la demande de cinq membres. Un tiers au moins des membres amovibles du conseil général doivent si possible être ressortissants de la Suisse allemande. Pour que le conseil général puisse se constituer, il doit y avoir au moins huit membres présents. Le conseil général examine la gestion, passe et arrête les comptes après avoir entendu le rapport de la commission de 3 membres nomnée à cet effet; il nomme le comité et la commission d'examen des comptes et il décide sur toutes les questions qui lui sont soumises par le comité. Le comité se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de deux autres membres. Il représente la société en justice et dans ses rapports avec les tiers. Les membres du comité sont nommés pour trois ans, à l'expiration de ce terme, un des membres désigné par le sort n'est pas immédiatement rééligible. Le comité nomme son président, son vice-président, son secrétaire et son caissier; ce dernier peut être pris en dehors du comité; dans ce cas, il assiste aux séances du comité avec voix consultative seulement. Le comité administre les fonds de l'établissement et décide de tous les cas de secours à accorder. Il arrête les comptes au 31 décembre de chaque année. Les dons et legs en faveur de la bourse allemande seront portés au fonds capital, sauf disposition contraire des donateurs. La société est valablement engagée par la signature collective du président et du secrétaire. Le président est Henri Zimmer, docteur médecin; le vice-président Louis de Tscharner, et le secrétaire-caissier Louis Rolaz, notaire, tous domiciliés à Aubonne.

6 février. Le chef de la maison **J. Gleyre,** à Aubonne, est Jules ffeu Louis Gleyre, d'Aubonne et y domicilié. Genre de commerce: Poterie, verrerie, épicerie, laines et cotons.

J. Gleyre succède à la raison **Vve Gleyre-Chomton,** à Aubonne, inscrite le 10 mars 1883 (F. o. s. du c. du 20 mars 1883, nº 40, page 307), laquelle raison, par suite du décès de la titulaire veuve Jeanne Gleyre-Chomton est éteinte et radiée; la nouvelle maison reprend l'actif et passif de l'ancienne maison.

Bureau de Vevey.

4 février. La société anonyme **Tannerie de Vevey, précédemment C. Boucherles,** à Vevey (F. o. s. du c. des 10 novembre 1893, nº 236 page 960, 27 novembre 1893, nº 248, page 1008, 1er août 1894, nº 178, page 728), fait inscrire au registre les modifications suivantes: *a.* La signature sociale, conférée à G. Montet, président du conseil d'administration en tant qu'administrateur-délégué, est radiée. *b.* Frédéric Kurz de Reutlingen (Wurtemberg), domicilié à Vevey, est désigné en qualité de gérant avec la signature sociale, César Boucherles conservant ses mêmes fonctions de gérant.

5 février. Le chef de la maison **A. Salvisberg,** à Clarens, est Albert-Rodolphe fils de défunt Benedict Salvisberg, de Bumplitz (Berne), domicilié à Clarens. Genre de commerce: Vitrerie artistique et ordinaire; poterie. Magasin: A Clarens, Villa Jean-Jacques Rousseau.

Bureau d'Yverdon.

Rectification. La raison publiée en second lieu dans la « Feuille officielle suisse du commerce » du 5 février 1895, nº 29, page 116, n'est pas « F. Williommet », mais bien **F. Willommet,** à Yverdon. Le chef de la maison est Frédéric dit Fritz Willommet de Payerne, agent d'affaires, à Yverdon.

5 février. Henriette-Caroline veuve d'Edouard Pahud, d'Ogens et Bioley-Magnoux, domiciliée à Yverdon, déclare être le chef de la maison **Veuve Ed Pahud,** au dit Yverdon. Genre de commerce: Mercerie, lainerie, épicerie. Magasin: 17, Rue du Milieu.

5 février. La raison **Denis Vallon,** exploitation de l'Hôtel du Poisson, à Yverdon (F. o. s. du c. du 23 février 1891, nº 39, page 156), a cessé d'exister ensuite du décès du titulaire, ensorte qu'elle est radiée.

5 février. Marie née Pitton, veuve de Denis Vallon, de Mollondins, domiciliée à Yverdon, déclare être le chef de la maison **Veuve Vallon-Pitton,** à Yverdon. Genre de commerce: Charcuterie et comestibles.

5 février. Arnold-Frédéric Mühlematter, de Spiez (Berne), domicilié à Yverdon, déclare être le chef de la maison **Arnold Mühlematter,** ayant pour objet l'exploitation du « Café du Port », Quai de la Thièle, au dit Yverdon.

5 février. Susanne née Rothacher, veuve de Pierre Bieri, de Schangnau (Berne), domiciliée à Yverdon, déclare être le chef de la maison **Vve Bieri,** au dit Yverdon, ayant pour objet l'exploitation du « Café de Tivoli », à la rue de Neuchâtel.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1895. 5 février. Dans son assemblée générale du 12 janvier 1895, la société le **Cercle catholique ouvrier de la Chaux-de-Fonds,** à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 14 février 1891, nº 33, page 129 et 6 février 1894, nº 26, page 104), a procédé au renouvellement de son comité qui s'est constitué comme suit: Président, Charles Baume; vice-président, Jean

B. 19.

Compte de profits et pertes
de la Banque de Genève à Genève

pour l'exercice 1894.
(Sauf ratification réglementaire.)

Doit Charges

				I. Frais d'administration.
		4,950	—	Indemnités aux membres de l'administration (jetons de présence).
		36,517	40	Honoraires du directeur, appointements des employés et gratifications.
		2,068	90	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.
		8,000	—	Location.
		673	60	Chauffage et éclairage.
		4,919	—	Fournitures de bureau (impressions, insertions, formulaires, etc.).
		6,550	70	Ports de lettres, estampilles, timbres, enregistrements, dépêches et frais du bureau central, etc.
		800	—	Achat pour le mobilier.
65,157	55	677	95	Frais judiciaires.
				II. Impôts.
		5,000	—	Impôt fédéral sur billets de banque.
		15,000	—	„ cantonal sur billets de banque.
		1,250	—	„ cantonal (taxe du timbre).
23,750	—	2,500	—	„ municipal (taxe municipale).
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants:
		4,078	90	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		91,498	60	A dépôts en caisse d'épargne (dépôts disponibles).
				b. Sur engagements d'autre nature:
		38,122	15	A bons de dépôts à terme } intérêts payés.
		22,500	—	A la ville de Genève } intérêts payés.
178,699	65	22,500	—	A l'Hospice général } intérêts payés.
				IV. Pertes et amortissements.
		6,213	30	Sur effets escomptés sur la Suisse.
11,213	30	5,000	—	Amortissement sur le compte d'immeuble.
				V. Intérêts réglementaires et répartition sur fonds propres.
20,895	—			Intérêts des fonds de réserve d'ensemble fr. 597,043. 10 à 3½ %.
				VI. Bénéfice net.
		4,413	—	Solde au 31 décembre 1893.
146,672	85	142,259	85	Bénéfice net de l'exercice de 1894.
446,388	35			

Avoir Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.	
				Effets escomptés sur la Suisse:	
				Intérêts perçus 332,225. 40	
				Réescompte de l'exercice précéd. à 4½ % 48,330. —	
				380.555. 40	
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1894 à 4 % . . . . . 46,570. —	333,985	40	
				Effets sur l'étranger:	
				Intérêts perçus et commissions 4,158. 65	
				Réescompte de l'exercice précéd. à 4½ % 450. —	
				4,608. 65	
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1894 à 4 % . . . . . 330. —	4,278	65	
				Avances sur nantissements:	
				Intérêts perçus 46,740. 30	
				Réescompte de l'exercice précédent à 4½ % 3,470. —	
				50.210. 30	
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1894 à 4¼ % . . . . . 5,950. —	44,260	30	
				Rescriptions municipales:	
				Intérêts perçus 12,001. 80	
				Réescompte de l'exercice précéd. à 4½ % 3,130. —	
				15.131. 80	
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1894 à 4 % . . . . . 1.685. —	13,446	80	
				Effets à l'encaissement:	
				Produits d'encaissements, etc.	1,150	15	397,121	30
				II. Intérêts créanciers et commissions.				
				Sur effets publics:				
				Intérêts des obligations cantonales à 3½ %:				
				Semestre au 1er juillet 8,977. 50				
				Semestre au 1er janvier 8,977. 50	17,955	—		
				Obligations de la ville de Genève:				
				Intérêts perçus à 3½ %	7,910	—		
				Intérêts divers	433	15	26,298	15
				III. Produit des immeubles.				
				Du bâtiment de la banque			13,694	25
				IV. Droits et indemnités.				
				Droits de garde et gestion sur dépôts de titres et valeurs			1,235	—
				V. Produits divers.				
				Agio sur monnaies, coupons, billets de banque étrangers, etc.			2,965	—
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.				
				Sur effets escomptés sur la Suisse			661	65
				VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.				
				Report à nouveau			4,413	—
							446,388	35

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque de Genève pour l'exercice 1894.

Répartition du bénéfice suivant art. 59 des statuts.

Le bénéfice net de l'année 1894 s'élève à . . . . . fr. 146,672. 85

dont la répartition a été proposée comme suit:

Dividende du 30 juin 1894	fr.	50,000. —
Solde dividende au 31 décembre 1894	„	75,000. —
A la réserve ordinaire 10 %	„	14,667. 90
Report à nouveau	„	7,004. 95
Somme égale	fr.	146,672. 85

Art. 59 des statuts: Le produit net des opérations, déduction faite de toutes les charges, constitue les bénéfices.
Sur ces bénéfices, il est prélevé 10 % qui sont portés au fonds de réserve.
Le surplus est réparti aux actionnaires à titre de dividende. A l'expiration du 1er semestre de chaque année, il est distribué aux actionnaires, sur ce dividende, un acompte dont le conseil d'administration fixe la quotité.
Le solde, s'il y a lieu, est réparti suivant la décision de l'assemblée générale ordinaire.

Guillet, secrétaire-caissier, François-Joseph Morand, tous trois domiciliés à La Chaux-de-Fonds et autorisés à signer collectivement au nom de la société.

5 février. La société en nom collectif **Pelletier & Dubois,** à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 10 mars 1894, nº 56, page 225) est dissoute.

La maison **Jules Pelletier,** à La Chaux-de-Fonds, dont le chef est Jules Pelletier, de Montlebon (Doubs), domicilié à La Chaux-de-Fonds, a repris l'actif et le passif de l'ancienne société « Pelletier & Dubois ». Genre de commerce: Montage de boîtes de montres en or. Bureaux: 31, Rue de la Serre.

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

5 février. La raison de commerce **Nicolas Gehrig,** à Fleurier (F. o. s. du c. du 29 mai 1883, IIe partie, nº 78, page 626), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

Genf — Genève — Ginevra

1895. 5 février. Le chef de la maison **Jules Bouchardy,** à Genève, commencée le 1er février 1895, est Jules Bouchardy, d'origine française, domicilié à Plainpalais (jusqu'ici fondé de pouvoirs de la maison A. G. Lenoir). Genre d'affaires: Affaires immobilières et commerciales, assurances et recouvrements. Bureau: 15, Rue du Rhône.

5 février. La procuration conférée par la maison **A. G. Lenoir,** à Genève (F. o. s. du c. du 12 octobre 1892, nº 220, page 885), à Jules Bouchardy, cesse d'être valable à partir du 31 janvier 1895, ensuite de l'établissement de ce dernier, auquel Lenoir remet la branche contentieux et renseignements de sa maison. La maison reste inscrite pour affaires industrielles, commerciales et immobilières.

5 février. La maison **Ed. Stamm,** pharmacie, inscrite à Chêne-Bourg (F. o. s. du c. du 28 mars 1883, nº 44, page 338), a transféré, dès le 1er février courant, son domicile commercial à Genève, 27, Rue de la Servette, où elle continue le même genre d'affaires, sous l'enseigne de « Pharmacie de la Servette ».

5 février. La maison **Moïse Morel,** inscrite à Genève, 20, Cours de Rive, comme tapissier, marchand de meubles (F. o. s. du c. du 27 janvier 1884, nº 8, page 52), transfère, à dater du 28 février 1895, son domicile commercial aux Eaux-Vives, 25, Route de la Terrassière.

B. 19.

Bilan annuel
de la Banque de Genève à Genève
au 31 décembre 1894.

(Sauf ratification réglementaire.)

Actif

				I. Caisse.
		2,000,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.
		133,600	30	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		2,133,600	30	*Encaisse légale.*
		57,800	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		67,900	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
2,284,972	25	25,671	95	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance.
				(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		188,083	65	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
231,146	75	43,063	10	Correspondants débiteurs.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				4,230,951. — échus dans les 30 jours.
				3,820,011. 15 „ entre 31—60 „
				1,897,600. 85 „ „ 61—90 „
		10,217,184	20	268,621. 20 „ après 90 jours.
				Effets sur l'Etranger:
				21,860. 60 échus dans les 30 jours.
				18,058. 70 „ entre 31—60 „
				18,960. 85 „ „ 61—90 „
		59,557	15	677. — „ après 90 jours.
				Avances sur nantissements:
				448,200. — échus dans les 30 jours.
				472,975. — „ entre 31—60 „
				230,090. — „ „ 61—90 „
		1,247,575	—	96,310. — „ après 90 „
		350,000	—	Effets avec une seule signature et sans caution. Rescriptions municipales.
11,897,491	75	23,175	40	Effets à l'encaissement.
				V. Placements à terme indéfini.
		717,960	—	Effets publics (voir annexe nº 2).
		2,500	—	Actions de garantie de l'exposition nationale.
771,995	80	51,535	80	Compte de liquidation de débiteurs divers.
				VII. Placements fixes.
		215,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.
215,094	—	94	—	Mobilier à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
		8,977	50	Prorata d'intérêts sur les obligations cantonales 3½ %. { Voir détail dans le compte de profits et pertes.
58,977	50	50,000	—	A compte de dividende échu le 30 juin 1894.
15,459,678	05			

Passif

				I. Emission des billets.
		4,942,200	—	Billets en circulation } (voir annexe nº 1)
		57,800	—	Propres billets en caisse } (voir annexe nº 1)
				5,000,000 —
				II. Engagements à courte échéance.
				(Payables au plus tard dans les 8 jours.)
		309,339	30	Compte de virements et de chèques
		96,820	75	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
		70,211	85	Correspondants créanciers
		2,457,084	85	Dépôts disponibles (voir annexe nº 3)
		943	50	Dividendes arriérés et non encaissés
				2,934,400 25
				IV. Autres engagements à terme.
				(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
		1,927,456	—	Dépôts disponibles (voir annexe nº 3)
		629,327	40	Comptes de dépôts à terme dont le remboursement a lieu en 1895 (voir annexe nº 4)
		624,348	45	Comptes de dépôts à terme dont le remboursement aura lieu en 1896 et 1897 (voir annexe nº 4)
		500,000	—	Ville de Genève } engagés jusqu'au 31 décembre 1894
		500,000	—	Hospice général } engagés jusqu'au 31 décembre 1894
				4,181,131 85
				V. Comptes d'ordre.
		25,000	—	Réserve pour créances en suspens
		54,535	—	Réescompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes)
		125,000	—	Dividende de 1894 à répartir
				204,535 —
				VI. Fonds propres.
		2,500,000	—	Capital versé
		470,070	—	Compte de réserve statutaire (y compris la répartition de 1894)
		162,536	—	Compte de réserve supplémentaire (y compris les intérêts de 1894)
		7,004	95	Report du solde de bénéfice pour l'année 1895
				3,139,610 95
				15,459,678 05

Annexes au bilan annuel de la Banque de Genève au 31 décembre 1894.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1894.

			Emission	En caisse	En circulation
500	billets de fr.	**1000** =	500,000	13,000	487,000
1,000	„ „ „	**500** =	500,000	8,000	492,000
30,000	„ „ „	**100** =	3,000,000	21,400	2,978,600
20,000	„ „ „	**50** =	1,000,000	15,400	984,600
51,500	billets	=	5,000,000	57,800	4,942,200

Annexe nº 2. Effets publics.

Obligations 3½ % de l'Etat de Genève	fr. 497,610. —
„ 3½ % de la Ville de Genève	„ 220,350. —
	fr. 717,960. —

Annexe nº 3. Dépôts disponibles.

Extrait du règlement sur les remboursements.

Tout déposant qui veut son remboursement en tout ou en partie doit en prévenir le directeur, qui en prend note sur un registre.

Les remboursements se font de la manière suivante:

Pour les sommes de 100 à 1000 fr., 3 jours après la demande.
Pour les sommes de 1,000 à 10,000 fr., 8 jours après la demande.
Pour les sommes supérieures à 10,000 fr., 30 jours après la demande.

Les dépôts disponibles se répartissent en:

a. 129 comptes de dépôts de fr. 100 et au-dessus	fr.	5,412. 45
250 „ „ „ „ „ 1,000 „ „	„	113,527. 75
369 „ „ „ „ „ 10,000 „ „	„	1,368,144. 65
97 „ „ „ „ „ 10,000 „ „ à fr. 10,000 par compte	„	970,000. —
Remboursable dans tous les cas dans les 8 jours	fr.	2,457,084. 85
c. 97 comptes de dépôts. Avoir au-dessus de fr. 10,000, **remboursable après 8 jours**	„	1,927,456. —
	fr.	4,384,540. 85

Annexe nº 4. Dépôts à terme (à échéances fixes).

Dépôts dont le remboursement échoit dans le courant de l'année 1895.

Intérêts à 2½ %	fr.	70,954. 50
„ à 3 %	„	556,968. 75
„ „ 3½ %	„	1,404. 15
	fr.	629,327. 40

Dépôts à terme dont le remboursement aura lieu en 1896 et 1897.

Intérêts à 3 %, 3½ % et 4 %	fr.	624,348. 45

Annexe nº 5. Engagements éventuels.

Divers effets sur la Suisse et l'Etranger, à l'échéance du 31 décembre, négociés	fr.	14,419. 95

Nichtamtlicher Teil. — Partie non officielle.

Bundesbank.

Die nationalrätliche Kommission für Beratung des Gesetzes über die Errichtung der schweizerischen Bundesbank hat, nachdem sie Eintreten auf den Entwurf des Bundesrates*) — reine Staatsbank — beschlossen, an demselben im wesentlichen folgende Aenderungen angebracht: 1) Während der Entwurf die Beschaffung des Gründungskapitals ganz dem Bunde reserviert, wird den Kantonen das Recht zur Beteiligung mit zwei Fünfteln eingeräumt. Vorab hat jeder Kanton Anspruch auf 10, jeder Halbkanton auf 5 Anteilscheine à Fr. 10,000; die Zuteilung des Restes erfolgt nach Massgabe der Wohnbevölkerung. Die Kantone können zur Uebernahme von Anteilscheinen nicht verhalten werden. Eine Uebertragung solcher in Privatbesitz ist ausgeschlossen. 2) Das Gründungskapital soll zu 3½ % (gegenüber 4 % des Entwurfes) verzinst werden; ein allfälliger Fehlbetrag ist aus dem Reservefonds zu ersetzen. 3) Von den 21 Mitgliedern des Bankrates, die der Entwurf sämtlich durch die Bundesversammlung wählen lassen wollte, sollen der Präsident und sechs weitere Mitglieder durch den Bundesrat gewählt werden; die Wahl der übrigen 14 Mitglieder erfolgt durch die Bundesversammlung, welcher der Bundesrat einen Doppelvorschlag unterbreitet.

Zur Beratung der Straf- und Uebergansbegstimmungen, sowie zur Bereinigung der Redaktion wird die Kommission am 7. März in Bern wieder zusammentreten.

Kaufmännische Lehrlingsprüfungen.

Durch Veranstaltung des Schweizerischen Kaufmännischen Vereins werden in der zweiten Hälfte des Monats April a. c., zunächst in Aarau, Basel, Bern, Lausanne, Lugano, Neuchâtel, St. Gallen und Zürich freiwillige Lehrlingsprüfungen abgehalten.

Diese sind unentgeltlich jedem in der Schweiz wohnhaften Lehrling und angehenden Kommis zugänglich, sofern sie sich über eine zweijährige kaufmännische Praxis, sowie über theoretische Vorbildung ausweisen können.

Die Prüfung soll umfassen: *a.* als obligatorische Fächer: Aufsatz, Geschäftskorrespondenz in der eigenen und in einer Fremdsprache, kaufmännisches Rechnen, Buchhaltung, Wechsellehre, praktische Kenntnisse (Usanzen, Terminologie, Verkehrswesen etc.); *b.* als fakulative Fächer: Korrespondenz in andern Fremdsprachen, Stenographie, Branchekenntnis und Warenkunde, Handelsgeographie und -Geschichte, Gesetzeskunde (Obligationenrecht, Schuldbetreibung und Konkurs u. s. w.).

Für befriedigende Leistungen werden Diplome verabfolgt.

Anmeldungen zur Teilnahme an der Prüfung können bis 5. März 1895 an die Vorstände der Kaufmännischen Vereine der genannten Prüfungsorte gerichtet werden, woselbst weitere Auskunft bereitwillig erteilt wird und Anmeldeformulare, sowie Reglemente bezogen werden können.

Konsulat in Pernambuco. Herrn Oskar Falkeisen, von Basel, wird die nachgesuchte Entlassung als schweizerischer Konsul in Pernambuco unter Verdankung der geleisteten guten Dienste erteilt und Herr Emil Amstein, von Wyla (Zürich), in Pernambuco, zu dessen Nachfolger ernannt.

Warnung. Dem eidg. Versicherungsamt ist zur Kenntnis gelangt, dass durch einen gewissen H. Hirsch, «Bank-Credit-Bureau» in London, versucht wird, in der Schweiz für eine angebliche «Imperial Eagle Insurance Company», Direktor Henri Burmaster, London N., 183, Southgate Road, Lebensversicherungen abzuschliessen.

Das genannte Amt macht darauf aufmerksam, dass eine Gesellschaft obigen Namens in dem amtlichen Blaubuch über sämtliche Lebensversicherungs-Gesellschaften in England nicht aufgeführt ist und demnach keinerlei Vertrauen verdient.

*) Siehe Supplement zu unserer Nummer 240 vom 6. November 1894.

Banque de la Confédération.

La commission nommée par le conseil national pour discuter la loi sur la création d'une Banque de la Confédération suisse, après avoir voté l'entrée en matière sur le projet du conseil fédéral*) — banque d'état pure — y a apporté les modifications essentielles suivantes: 1° Contrairement à la disposition du projet qui attribue en totalité à la Confédération l'apport du capital de fondation, il a été décidé que les cantons auraient le droit d'y participer pour les deux cinquièmes. Chaque canton a d'abord droit à 10 parts de fr. 10,000 et chaque demi canton à 5 des mêmes parts; la répartition du solde se fera au prorata de la population domiciliée. Les cantons ne peuvent être contraints à prendre des parts et le transfert d'une part à un particulier est interdit. 2° Le capital de fondation rapportera un intérêt du 3½ % (contre 4 %, chiffre du projet); si le rendement ne permettait pas de servir cet intérêt, il serait fait appel, pour le solde à couvrir, au fonds de réserve. 3° Sur les 21 membres du conseil de la Banque qui, suivant le projet, devaient en totalité être élus par l'assemblée fédérale, le président et six membres seront nommés par le conseil fédéral; le choix des 14 autres membres est confié à l'assemblée fédérale sur double présentation du conseil fédéral.

La commission se réunira à Berne, le 7 mars, à l'effet de discuter les prescriptions pénales et les dispositions transitoires, ainsi que pour arrêter la rédaction définitive de la loi.

Consulat à Pernambuco. Le conseil fédéral a accordé, avec ses remerciments pour les bons services rendus, la démission que M. Oscar Falkeisen, de Bâle, a sollicitée de ses fonctions de consul suisse à Pernambuco (Brésil). En même temps, il a nommé, pour le remplacer, M. *Emile Amstein*, de Wyla (Zurich), domicilié en cette résidence.

Mise en garde. Un sieur *H. Hirsch, bureau de crédit,* à Londres, cherche à faire en Suisse des opérations d'assurances pour le compte d'une société qui s'appellerait *„Imperial eagle insurance company“*, directeur Henry Burmaster, Londres N., 183, Southgate Road.

Le public est avisé qu'une société de ce nom n'existe pas dans le livre bleu officiel où figurent toutes les compagnies d'assurances sur la vie de l'Angleterre, et que la société en question ne mérite par conséquent aucune confiance.

Banque d'Angleterre.

	31 janvier.	7 février.		31 janvier.	7 février.
	£	£		£	£
Encaisse métallique	27,819,875	28,481,915	Billets émis . .	50,271,000	50,993,700
Réserve de billets	25,344,155	25,873,815	Dépôts publics .	6,342,966	6,659.007
Effets et avances .	17,515,061	17,660,953	Dépôts particuliers	33,761,450	33,814,772
Valeurs publiques	12,877,309	12,478,488			

Banque nationale de Belgique.

	31 janvier.	7 février.		31 janvier.	7 février.
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
Encaisse métallique	131,437,203	133,068,528	Circulat. de billets	478,858,870	452,979,440
Portefeuille . .	378,180,166	358,078,915	Comptes courants	59,731,931	65,797,926

Banque de France.

	31 janvier.	7 février.		31 janvier.	7 février.
	fr.	fr.		fr.	fr.
Encaisse métallique .	3,355,178,004	3,377,360,153	Circulation de billets . .	3,749,721,650	3,631,985,985
Portefeuille .	605,478,571	430,736,923	Comptes-courants	601,718,189	587,072,993

Banca d'Italia.

	10 janvier.	20 janvier.		10 janvier.	20 janvier.
	L.	L.		L.	L.
Moneta metallica	360,561,141	360,407,252	Circolazione . .	826,456,894	801,502,469
Portafoglio . .	191,481,376	179,228,468	Conti correnti a vista . . .	75,933,423	72,538,233

Télégrammes.

10 février. La communication avec Costa-Rica est rétablie.

*) Voir le supplément au numéro 241, du 7 novembre 1894.

Insertionspreis: Die halbe Spaltenbreite 30 Cts., die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion: 30 cts. la petite ligne, 50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Berner Handelsbank.

Die Herren Aktionäre werden hiemit eingeladen, der

ordentlichen Generalversammlung

Montag, den 25. Februar 1895, vormittags 11 Uhr, im **untern Saale des Kasino** in **Bern,** beizuwohnen.

Traktanden:

1) Abnahme des Geschäftsberichtes, der Jahresrechnung und der Bilanz pro 1894, sowie des Berichtes der Rechnungsrevisoren.
2) Beschlussfassung über Verwendung des Jahresgewinnes.
3) Neuwahl des Verwaltungsrates.
4) Wahl zweier Rechnungsrevisoren.

Die Eintrittskarten werden gegen gehörigen Ausweis über den Aktienbesitz vom 15. bis zum 21. Februar in:

Bern: Bei der **Bank selbst,**
Basel: » den Herren **Vest Eckel & Co.,**
Biel: » » » **Paul Bloesch & Co.,**
St. Gallen: » » » **J. V. Grob,** (H 592 Y)
Zofingen: » der **Bank in Zofingen,**
Zürich: » » **Schweiz. Kreditanstalt,**

ausgegeben, wo gleichzeitig der **gedruckte Jahresbericht pro 1894** erhoben werden kann.

Der letztere, enthaltend die **Jahresrechnung,** nebst **Bilanz** und **Revisionsbericht,** wird überdies gemäss Art. 641, Al. 1, O.-R., vom 17. Februar hinweg auf der Bank zur Einsicht aufgelegt sein.

Unter Bezugnahme auf Art. 2 der Statuten laden wir die Inhaber der **alten** Aktien dringend ein, ihre Titel gegen **neue** Aktien bei einer der vorstehend bezeichneten Stellen umzutauschen.

Bern, den 8. Februar 1895.

Namens des Verwaltungsrates,
Der Vizepräsident: **Paul Bloesch.**

(58²)

Packleinen (Toiles d'emballage) (709⁹) offeriert **Gust. Metzger, Basel,** Schweizer Depositär der Firma **David Air & Cie, Dundee.** Gefl. Aufrage erbeten. — Billigste directe Preise.

Basler Cementfabrik Dittingen.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

den 18. Februar nächsthin, nachmittags 2 Uhr,

im Bureau der Gesellschaft in Dittingen.

Traktanden:

1) Abnahme resp. Genehmigung des Jahresberichtes des Verwaltungsrates, der Jahresrechnung und der Bilanz pro 1894 und des Berichtes der Kontrolstelle.
2) Beschlussfassung über das Ergebnis der Jahresrechnung, sowie Festsetzung der Dividende und des Zeitpunktes ihrer Auszahlung.
3) Wahl der Kontrolstelle pro 1895.
4) Unvorhergesehenes.

Acht Tage vor dieser Generalversammlung sind die Bilanz und die Rechnung über Gewinn und Verlust, samt dem Revisionsbericht zur Einsicht der Aktionäre auf dem **Bureau der Gesellschaft** aufgelegt.

Die Tit. Aktionäre, welche an der Generalversammlung teilnehmen wollen, haben ihre Aktien wenigstens drei Tage vor dem Versammlungstage bei der Gesellschaftskasse zu deponieren.

Dittingen, den 4. Februar 1895.

Namens des Verwaltungsrates,
Der Präsident:
Kaltenmeyer.

(51)

CHAMPAGNE HAHN & Cie, Bâle, demandent agents sérieux. (29¹⁷)

PIECES A MUSIQUE, Genève. **B.-A. Brémond,** *fabrt exportateur.* Airs de tous les pays. Prix modérés. *Pl. des Alpes, maison de la Lyre d'or.* Goods shipped to all countries. (666¹²)

Buchdruckerei JENT & Co in Bern. — Imprimerie JENT & Cie à Berne.